

Service infrastructures et équipements de sécurité maritime
Division phares et balises de Bretagne Nord
Centre d'exploitation du balisage d'Ille-et-Vilaine

DÉCISION N° 2025/238

La directrice interrégionale de la mer-Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu :

- le décret n° 2017-1653 du 30 novembre 2017 relatif à la signalisation maritime ;
- l'arrêté du 30 novembre 2017 modifié portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique ;
- l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime ;
- l'avis de l'expert nautique du 20 décembre 2024 ;
- l'avis de la commission nautique locale du 18 mars 2025 ;

DÉCIDE

De statuer sur la création d'aides à la navigation maritime pour renforcer la protection de la biotope en vigueur sur l'îlet de la Richardais en Rance maritime (dossier PRISME 2024-35-0001).

ARTICLE 1

Le balisage autour de l'îlet de La Richardais sera constitué de quatre bouées de marque spéciale classées comme Aides à la Navigation de Complément.

Leurs caractéristiques sont détaillées en Annexe 1.

ARTICLE 2

La DDTM 35, bénéficiaire de la présente décision, assume les charges financières d'investissement et doit garantir la préservation de la conformité du balisage.

La mise en service et l'entretien seront assurés par la division phares et balises de Bretagne nord.

ARTICLE 3

Les modifications prévues devront faire, en application des textes en vigueur, l'objet de la diffusion réglementaire de l'information nautique et notamment d'une transmission au SHOM. Cette décision prend effet, pour chaque élément, à la date de réalisation de l'opération, confirmée par l'information nautique correspondante.

Brest, le 21 mai 2025

La directrice interrégionale de la mer Nord
Atlantique Manche Ouest et par délégation,
le chef de service de la division infrastructures
et équipements de sécurité maritime
Ronan Roué

Destinataires :

CEREMA
DGAMPA
SHOM
DDTM 35

ANNEXE 1 – Caractéristiques des ANM

Nom	Type d'objet	Type de balisage	Caractère	feu	Position	Décision
Bouée n° 1 Ilet de La Richardais	ANC	Bouée passive	Marque spéciale avec voyant de Saint-andré	/	48°36,551' N, 002°01,690' W	Création
Bouée n° 2 Ilet de La Richardais	ANC	Bouée passive	Marque spéciale avec voyant de Saint-andré	/	48°36,517' N, 002°01,610' W	Création
Bouée n° 3 Ilet de La Richardais	ANC	Bouée passive	Marque spéciale avec voyant de Saint-andré	/	48°36,453' N, 002°01,624' W	Création
Bouée n° 4 Ilet de La Richardais	ANC	Bouée passive	Marque spéciale avec voyant de Saint-andré	/	48°36,494' N, 002°01,705' W	Création